

1 FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS DE MÉTROPOLE

Ces appels à projets seront organisés de la façon suivante :

Le club déclare son intention de participation à l'appel à projets en présentant succinctement le projet avec :

- Le nom du projet
- Une courte description (50 à 500 caractères)
- Les dates et lieux de mises en œuvre
- L'identification du référent du projet au sein du club

Une fois que le club a fait connaître son intention de candidater à l'appel à projets, il recevra le kit digital de communication mis à sa disposition par la FFHandball.

Parmi les lauréats territoriaux, la FFHandball valorisera les meilleurs projets. Ces lauréats nationaux recevront une dotation d'une valeur de :

- 2 500 € pour le 1^{er}
- 1 500 € pour le 2^e
- 1 000 € pour le 3^e



Le club prend connaissance du cahier des charges et des appels à projets qui l'intéresse(nt) en consultant la fiche spécifique proposée dans ce guide.

Le club met en place son projet durant le mois rattaché à l'appel à projets qui l'intéresse.

Le club rédige le bilan du projet conduit en renseignant les éléments demandés sur la plateforme.

Les territoires sélectionnent les meilleurs projets de leurs clubs (3 maximum pour chaque appel à projets). Ces 3 lauréats territoriaux par appels à projets recevront une dotation d'une valeur de 300 €.

Pour les appels à projet soutenus par un partenaire fédéral, les valorisations et le nombre de lauréats pourront être supérieurs.

En fonction de la qualité des projets remontés, la FFHandball et les territoires se réservent la possibilité de ne pas désigner le nombre maximal de lauréats pour chaque appel à projets.